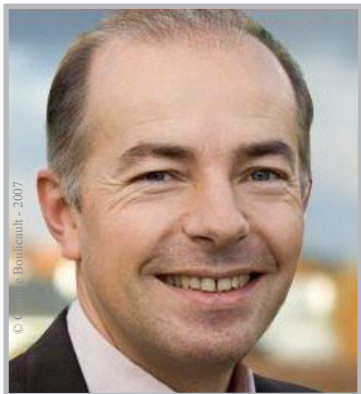


Bilan de Mandat

Michel MENARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

(Madame, Monsieur)



A L'ASSEMBLEE

- Réforme des retraites
- Eolien
- Education

EN CIRCONSCRIPTION

- Accès à l'Erdre
- L'emploi à Ancenis
- Crise agricole

DOSSIER

- Réforme des collectivités territoriales

4 QUESTIONS A

- Jérôme Cahuzac
Président de la
Commission des Finances

Près de quatre années de mandat se sont écoulées, au cours desquelles je me suis employé, ainsi que j'en avais pris l'engagement devant vous, à essayer d'améliorer le quotidien de chacun, dans un souci de justice et de solidarité. Sur la circonscription comme à l'Assemblée Nationale, ce sont ces valeurs qui ont guidé l'exercice du mandat de député que vous m'avez confié.

Au moment où notre pays tente, non sans difficulté, de sortir d'une crise financière, économique et sociale profonde, et alors que la solidarité devrait être au centre des décisions politiques, 2010 restera encore une année de contre-réforme et de régression sociale. Particulièrement marquée par un recul des principes et des valeurs que je défends avec mes collègues à l'Assemblée Nationale, elle restera l'année de la remise en cause de la retraite à 60 ans, de la privatisation rampante de la sécurité sociale, de la paupérisation de l'Education Nationale, de l'abandon d'une véritable politique de développement durable...

Les valeurs de solidarité, d'humanisme et d'éducation, remparts contre les inégalités, ont été bafouées, soit pour des raisons idéologiques, soit pour des raisons de rigueur budgétaire, certes nécessaire mais supportée encore cette année par les plus modestes. Dans ma circonscription et à l'Assemblée Nationale, j'ai toujours défendu ces valeurs de solidarité, de liberté et d'égalité, en luttant en faveur d'un développement basé sur la démocratie et la justice sociale.

Difficile, quand les attaques contre notre régime parlementaire ne cessent de monter en puissance. Tout d'abord, l'inflation législative est aujourd'hui telle qu'on pourrait utiliser l'adage : un fait divers, une loi. Les exemples sont nombreux et n'ont cessé d'alimenter le débat politique en 2010, sans pour cela répondre de façon efficace aux questions

qu'ils posaient. Cette inflation prend une telle ampleur que, d'une part les députés n'ont pas toujours le temps de travailler les projets de loi en profondeur ni de remplir en toute sérénité leur mission de contrôle de l'action du Gouvernement : c'est pourtant leur rôle dans une République démocratique qui doit fonctionner correctement.

Ensuite, l'esprit même de la fonction de député est attaqué de jour en jour. A l'Assemblée Nationale, un député vote en conscience, dans le respect des engagements qu'il a pris devant les citoyens. Mais de plus en plus, les projets de loi nous sont imposés, sans temps de débat ni de réflexion... Cette année encore, comme lors du débat sur la réforme des retraites, nous avons été confrontés à une véritable obstruction dans notre rôle de parlementaires. Ce qui pouvait apparaître comme un « coup » de communication de la part de notre groupe d'opposition, n'était en fait qu'une simple et évidente demande du respect des institutions. Que faut-il faire alors pour retrouver une République sereine et efficace, dont les bases ne subiront pas régulièrement des attaques qui l'affaiblissent peu à peu ?

Depuis trois ans, je m'emploie à rendre compte aux habitants de la 5ème circonscription de mes actions et de mes positions, en circonscription et à l'Assemblée Nationale. Ce document fait donc le bilan des événements locaux et des dossiers législatifs qui ont marqué l'année 2010. Il sera suivi d'une réunion publique à laquelle je vous invite à participer le 9 février prochain à Ligné.

Je souhaite que 2011 soit une année de proposition, de construction et de respect pour une politique crédible, juste et solidaire. C'est dans cet esprit que je vous souhaite, à chacune et à chacun, une bonne année 2011.

Bien sincèrement à vous.

Michel MÉNARD

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, Varades



Réunion publique

Invité : Jérôme Cahuzac

Mercredi 09 février 2011 à 20h30

Ligné - Espace le Préambule

à l'assemblée

REFORME DES RETRAITES : suffisance et aveuglement

Entre obstruction législative et absence de concertation face à la grogne des Français, le Gouvernement a imposé sa réforme des retraites. Injuste et inefficace et ne répondant en rien aux difficultés de financement des retraites, elle s'est transformée en contre-réforme :



Elle pénalise ceux qui ont commencé à travailler entre 18 et 21 ans, puisqu'ils devront cotiser entre 41 et 44 ans. Seront touchés les travailleurs qui ont commencé tôt, et souvent dans des métiers pénibles.

Un(e) assuré(e) qui prend sa retraite sans avoir cotisé suffisamment verra sa pension amputée. Il faudra désormais attendre 67 ans (65 ans auparavant) pour voir la décote annulée, quelle que soit la durée cotisée.

La notion d'incapacité remplace la notion de pénibilité : ses effets différés (travail de nuit, exposition aux produits toxiques...) ne sont pas pris en compte. Pourtant, l'espérance de vie d'un ouvrier par rapport à un cadre est inférieure de 7 ans !

Les mesures sur les revenus du capital représentent seulement 8% de l'effort financier et rapporteront 1,34 milliard d'euros en 2020.

Les 40 milliards nécessaires à l'équilibre jusqu'en 2020 ne sont pas financés : les recettes dégagées s'élèveront à 27,2 milliards d'euros en 2018. Avec l'hypothétique basculement des cotisations d'assurance chômage sur les cotisations retraite à partir de 2015 (1 milliard d'euros en 2018), on est loin du compte.

Les 36 milliards du Fonds de Réserve des Retraites, créé par le Gouvernement Jospin, sont dilapidés par la réforme Woerth. Estimé à 65 milliards d'euros à l'horizon 2020, ce fonds devait participer à l'équilibre des régimes de retraites au plus fort du «papy-boom».

Débatte, concertée, une autre réforme est possible. Au Danemark, le débat et la mise en place du système des retraites auront pris 5 années. Au final, une réforme stable et durable, acceptée par tous. Le Parti Socialiste a des propositions. Elles n'ont pas été entendues, mais nous les défendrons encore, pour le bien des salariés et des retraités.

EDUCATION

Pour une politique ambitieuse

La réforme de l'Éducation, qui devait être une des priorités du quinquennat du Président de la République, ressemble de plus en plus à une purge budgétaire. Cette année encore, c'est la même équation impossible : faire mieux avec moins, sous prétexte de modernisme, de chasse au gaspi, de réduction des inégalités.

Jour après jour, notre service public d'éducation est mis à mal par des mesures qui nient le véritable enjeu que représente la formation initiale dans une société en constante évolution, et dans laquelle les conditions d'entrée dans la vie d'adulte sont de plus en plus difficiles.

Ces mesures hâtives et incohérentes ont été imposées, sans concertation et en l'absence d'un projet global, hormis des objectifs comptables. Elles continuent de susciter émoi et protestations. Au prétexte d'inégalités entre élèves, on déclare l'école inefficace et ringarde, comme si elle seule pouvait corriger tous les maux de notre société. On la vide de ses atouts, pour démontrer qu'elle n'est plus apte à remplir sa mission.

En 2010, le Gouvernement a supprimé 16.000 postes d'enseignants, sans compter les postes administratifs et d'accompagnants. Des enseignants stagiaires sont placés seuls et sans formation dans les classes, le nombre d'enfants par classe augmente, des enseignants sont sous la pression de leur hiérarchie, de nombreux enfants handicapés ne bénéficient pas du soutien prévu par la loi.

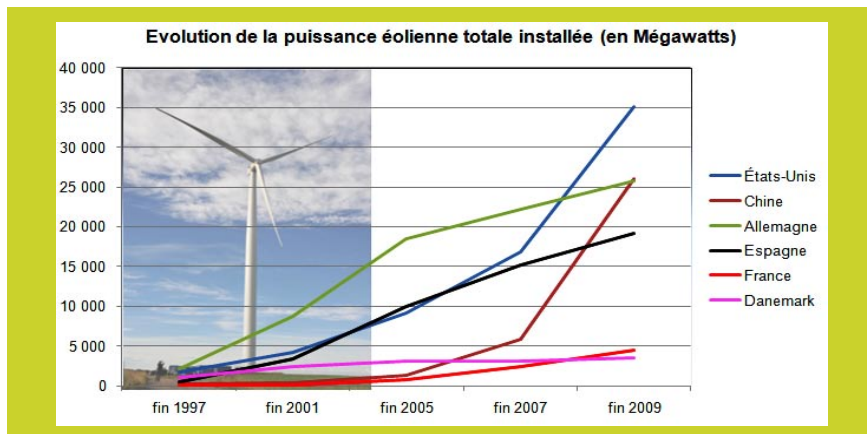
A plusieurs reprises, je suis intervenu auprès du Ministre, de son représentant académique, mais aussi au Parlement, pour mettre le Gouvernement devant ses responsabilités et montrer qu'une autre politique éducative est non seulement possible, mais absolument nécessaire pour l'avenir de notre pays.

ENVIRONNEMENT

L'éolien en mer en attente d'engagement de l'Etat

En 2007, le Président de la République promettait, à l'issue du Grenelle de l'environnement, un nouveau "deal écologique". Trois ans après, entre abandons, reports et retards, où en est l'éolien offshore ?

La France a pris l'engagement, au niveau européen, d'atteindre, d'ici 2020, un niveau de 23% d'énergie renouvelable, dont un plan de 6.000 Mégawatts (MW) d'éolien en mer. Problème : pas un projet n'est sorti de l'eau alors que la Grande-Bretagne inaugurerait fin septembre un parc de 100 turbines au large du Kent (soit un total 350 MW)...



En juin, je suis intervenu pour la mutualisation des implantations d'éoliennes sur la côte atlantique (Noirmoutier en Vendée et le Croisic en Loire-Atlantique). En septembre, lors d'une mission d'étude «éolien en mer» au Danemark, j'ai pris la mesure de retard et des perspectives industrielles de ce secteur.

Entre l'opposition de certains riverains ou élus locaux et la baisse des budgets de l'Etat, l'éolien offshore est paralysé. Ce qui inquiète l'industrie régionale, qui a pourtant mené un important travail de diversification pour se placer sur les marchés de ce secteur.

L'Etat doit aider la filière française. C'est ce que je défendrai encore cette année pour l'émergence, sur notre territoire, de nouvelles énergies vertes.

en Circonscription

AGRICULTURE : des professions en souffrance

Retraites, rémunérations ou encore représentativité au sein des instances interprofessionnelles : en 2010, les motifs de mécontentements du monde agricole auront été nombreux et justifiés.



Depuis 2002, le dossier des retraites agricoles est en panne. La situation des conjoints et aides familiaux, dont les retraites ne dépassent pas 500 euros par mois, est inacceptable.

Une proposition de loi de mon collègue Germinial Peiro, déposée en janvier et dont j'étais l'un des premiers

signataires, visait à les faire bénéficier des prestations sociales agricoles. Le texte a été rejeté, mais il n'a manqué que 14 voix... Au final, seuls les députés du groupe UMP auront voté contre.

En avril dernier, les agriculteurs, toutes productions confondues, manifestaient à Nantes, pour une politique de prix et de rémunération plus juste. Ils ont notamment souhaité alerter, dans leurs circonscriptions, l'ensemble des députés du département. J'ai tenu à les recevoir et à entendre leurs revendications qui m'apparaissent tout à fait légitimes, leur rappelant à cette occasion les différentes initiatives des députés socialistes sur le sujet.

J'ai également tenu à souligner la responsabilité du Gouvernement

et du Président de la République dans les difficultés actuelles de ce secteur et, notamment, celles de la filière laitière, par les remises en cause successives des règles de fixation des prix, y compris au plan national.

Enfin, en septembre, des producteurs ont occupé la maison du Lait à Paris pour dénoncer la politique de représentativité au sein des instances interprofessionnelles. Aujourd'hui, seules les branches spécialisées du syndicat agricole majoritaire sont présentes dans les interprofessions. C'est le cas du secteur laitier où la Fédération Nationale des Producteurs Laitiers (FNPL), section spécialisée de la FNSEA (Fédération Nationale des Exploitants Agricoles), est seule habilitée à discuter de la politique laitière et des prix payés aux producteurs. Les organisations minoritaires s'insurgent contre le fait que les producteurs soient soumis à une cotisation volontaire obligatoire (CVO) à l'interprofession sans avoir, en contrepartie, la possibilité de participer aux prises de décisions. Je soutiens leur demande de pluralisme.

J'ai pu le constater, au travers de mes rencontres avec les agriculteurs de ma circonscription, cette profession est gravement touchée, économiquement et socialement. Je tiens à lui témoigner une nouvelle fois mon soutien. Je continuerai à défendre, dans un esprit de dialogue et de concertation, ces revendications légitimes.

BASSIN D'EMPLOI D'ANCENIS Des entreprises encore fragiles

Le secteur industriel du bassin d'Ancenis, concentré dans le domaine de l'industrie d'équipement mécanique, a été fortement touché par la crise financière. Depuis 2009, et malgré les différents plans de soutien aux entreprises, près de 2.000 emplois ont été détruits sur ce bassin.

J'ai proposé l'année dernière la constitution d'un dossier auprès du Comité national de Suivi du FNRT (Fonds national de revitalisation des territoires), dont la validation devait attendre les conclusions d'un diagnostic sur l'évolution de la situation économique du bassin d'Ancenis. Selon le Préfet, ce dossier avait peu de chances d'aboutir, le diagnostic laissant apparaître une amélioration de l'activité chez les principaux donneurs d'ordre du bassin.

Le comité de pilotage du bassin d'emploi d'Ancenis, réuni en novembre, a cependant mis en évidence la fragilité de la reprise économique sur ce territoire. La baisse du taux de demande d'emploi et du nombre de licenciements ne cache pas les difficultés profondes des entreprises, et plus particulièrement des PME, les plus touchées par la crise. Conscient des difficultés qu'impliquerait le montage d'un dossier auprès du Comité national de Suivi du FNRT, je continue de croire que ce bassin d'emploi mérite un important soutien de l'Etat.

ACCES A L'ERDRE Vers une application effective de la Loi



Le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau était adoptée, définissant une application rapide de la loi dite de *servitude de marchepied*, et prévoyait que «*tout propriétaire [...] riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons*».

Concrètement, cette loi permet le libre accès des piétons le long des cours d'eau, sur une bande de 3,25 mètres de large à partir des rives.

En Loire-Atlantique, cette disposition reste largement inappliquée, certains riverains refusant le passage sur leur propriété en bordure de rivière. C'est le cas autour de l'Erdre, où un collectif d'associations s'est constitué pour faire respecter la servitude de marchepied, soutenu par les municipalités concernées qui ont engagé des démarches de concertation avec les riverains.

Les nombreuses interventions sur le sujet ont conduit à la création d'un comité de pilotage sur le traitement des bords de l'Erdre. Réuni le 15 novembre, il a mis en place les modalités d'application de cette loi : le Conseil général de Loire Atlantique, propriétaire de l'Erdre, fixe la limite du domaine public fluvial de Nantes jusqu'à Sucé sur Erdre. Des groupes de travail qui réunissent les municipalités de la Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre et Carquefou, les associations et les services de la préfecture sont mis en place. Enfin, les communes mettent en œuvre, sous tutelle préfectorale, la servitude de marchepied. On avance...



dossier

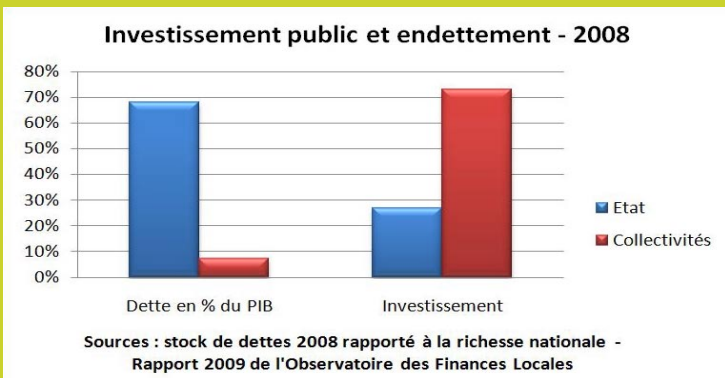
Réforme des collectivités territoriales

Une recentralisation qui coûtera cher

Le 16 décembre 2010, le Président de la République a promulgué le projet de réforme des collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions et Outre-mer). Désapprouvée par la Gauche, comme par nombre d'élus de droite, cette réforme crée un nouveau type d' élu et conforte une politique de recentralisation du pouvoir entamée dès 2007.

2009 : le chef de l'Etat annonce la réforme

Bouc émissaire du Gouvernement, les collectivités sont accusées, à tort, de dilapider l'argent public. Pourtant, entre 1995 et 2008, leur dette est passée de 9,3% à 7,1 % du PIB. A titre de comparaison, entre 2002 et 2008, l'endettement de l'Etat a grimpé de 58% à 68%. Les collectivités locales représentent pourtant 73% des investissements publics sur le territoire. Elles soutiennent et financent de manière concertée pôles d'innovation, infrastructures de déplacement, voirie, logement social, handicap (accueil, prestations...), dépendance, formation professionnelle, structures éducatives (écoles, collèges, lycée, supérieur)...



2010 : la fin de la taxe professionnelle

Objectif annoncé : « renforcer la compétitivité des entreprises »

Cette taxe, reversée par les entreprises du territoire, représentait 50% des ressources fiscales des collectivités. Sa suppression entraîne un manque à gagner de 22 milliards pour les collectivités. Si 10 milliards sont comblés par l'Etat, pour les 12 manquants, aucune garantie : l'Etat fera-t-il le choix d'augmenter ses impôts, de puiser dans un budget déjà largement déficitaire, ou encore de contraindre les collectivités à augmenter leurs taxes locales ou foncières ? L'Etat attribue de plus en plus de compétences aux collectivités, et paradoxalement, leur laisse de moins en moins de liberté d'action. Quant à la Contribution Economique Territoriale créée en compensation de la taxe professionnelle, elle viendra affaiblir la compétitivité des petites et moyennes entreprises, notamment dans le domaine des services, en leur faisant supporter des charges sur leur valeur ajoutée dont la main d'œuvre constitue un poids considérable.

- Pas de garantie de ressources financières
- Augmentation de la pression fiscale sur les ménages
- Affaiblissement des petites entreprises de service (TPE, PME)
- Mise sous tutelle des Collectivités par l'Etat
- Moins de pouvoir des Collectivités pour influencer sur l'économie.

2014 : un nouvel élu plus éloigné...

Objectif annoncé : « mieux identifier les élus »

Le Gouvernement souhaite diviser par deux le nombre de conseillers régionaux et généraux en créant, dès 2014, de super cantons et un élu qui cumulera la fonction de conseiller régional avec celle de conseiller général. Annoncée comme une économie sur l'indemnité versée aux élus (en réalité un millième du budget de fonctionnement des collectivités), cette réorganisation ne manquera pas de générer d'autres coûts.

- Un scrutin qui ne prévoit que 17% de femmes élues
- Professionnalisation du statut de l' élu local
- Des élus qui devront se partager entre le Conseil régional, le Conseil général et leur canton
- Politique régionale - politique départementale : confusion des compétences
- Une réorganisation très coûteuse : augmentation de la capacité d'accueil des hémicycles régionaux, frais de mobilité des élus, refonte du fonctionnement interne...

2015 : la fin de la clause de compétence générale

Objectif annoncé : « meilleure lisibilité du système territorial »

En supprimant cette clause, dès 2015, un Département ou une Région aura perdu le droit d'agir sur un domaine ne relevant pas des compétences prévues par la Loi. Ainsi, pour un Département, plus question d'intervenir sur la mise en œuvre de politiques éducatives, la numérisation du territoire, l'environnement, le développement économique, la solidarité... Citoyens, associations et communes de plus de 3500 habitants ne pourront plus bénéficier des mêmes aides. Cette suppression enlève un vrai pouvoir d'action aux Départements et Régions qui veillaient à équilibrer leurs investissements selon les besoins.

- Déséquilibre des investissements
- Moins d'indépendance des collectivités pour dynamiser leur territoire
- Délaissement des zones rurales ou peu urbanisées
- Remise en cause du subventionnement de certaines associations

Le projet socialiste pour une vraie décentralisation

- **Autonomie fiscale et financière des collectivités** : augmenter la part des recettes issues d'un taux fixé par les collectivités
- **Application du principe de péréquation** : un Etat qui doit combler les inégalités entre les territoires
- **Une fiscalité locale plus juste** : équité dans la contribution des ménages et des entreprises
- **Limitation du cumul des mandats** par souci de parité et de représentativité de la population
- **Maintien de l'équilibre d'investissement sur le territoire** : ne pas délaisser les zones rurales
- création des métropoles et intercommunalités sur la base du volontariat des communes.

(le Chiffre)

34.000

C'est le nombre de suppressions de postes dans la fonction publique en 2010 (dont 16.000 postes d'enseignants), pour une économie estimée à 956 millions d'euros.

A titre de comparaison, la baisse de la TVA à 5,5% dans la restauration, qui aura certes permis la création de 21.700 postes en 2010, représente pour le contribuable un coût de 2,4 milliards d'euros... soit 110.600 euros par emploi créé !!! Proportionnalité, règle de trois, le Gouvernement a décidé de combler les lacunes en mathématiques.

(la Phrase)

« Il y a, aujourd'hui, plus de policiers et de gendarmes sur le terrain qu'il y a huit ans »

Propos de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, semblant ignorer que la Police et la Gendarmerie ont perdu 9.000 agents depuis 2002. Effectifs réduits, politique répressive, le résultat est sans appel : entre 2002 et 2009, les violences à dépositaires de l'autorité ont augmenté de 35,4%, les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 19,6%, les violences non crapuleuses de 50,6% et les mises en cause pour violence de 52% (Source : Direction Centrale de la Police Judiciaire).

(la Date)

1er janvier 2011

Date de revalorisation annuelle du SMIC qui augmente de 1,6% (passant ainsi à 1.365 euros bruts). Cette hausse ne tient pas compte de l'augmentation des tarifs prévue en 2011 sur les contrats d'assurance, sur la TVA chez les opérateurs de télécommunication, ni de celles qui menacent le prix du pétrole, du gaz. Idem pour l'électricité, puisque la loi NOME, votée en novembre contre l'avis du groupe Socialiste, donne la possibilité à EDF d'augmenter ses tarifs d'environ 25% sur cinq ans. La Bourse de Paris a bien réagi à cette annonce, les Français un peu moins...

(4 questions à)

● Jérôme Cahuzac, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale

- Député-Maire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Jérôme CAHUZAC est un parlementaire actif et un orateur de talent, élu Président de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Contrôle Budgétaire de l'Assemblée Nationale en février 2010. Ce Président au style offensif est déterminé à mener un véritable contrôle de l'action gouvernementale et à défendre en 2011 une réforme de la fiscalité du patrimoine qui respecterait trois exigences: « justice, rendement et efficacité économique ».



Selon vous, quels événements politiques ont marqué l'année 2010 ?

Le sauvetage de la Grèce restera un événement très fort de l'année passée. Il fallait aider ce pays. Mais l'Allemagne ne le souhaitait pas et la France peinait à convaincre notre voisin. Il a fallu la force de persuasion du Directeur général du FMI pour convaincre la chancelière allemande.

A défaut, c'est la zone Euro qui était en danger, et la France en particulier, avec son niveau d'endettement et de déficit très élevé. Il est vrai que, pour être aidée, la Grèce a dû consentir à des efforts très difficiles. Mais ces efforts sont aussi à la mesure de son laxisme financier de ces dernières années : on ne peut vivre éternellement à crédit avec le plus gros propriétaire foncier, l'église orthodoxe, qui ne payait aucun impôt foncier et des compagnies maritimes, florissantes, qui n'acquittaient pas un euro d'impôt sur les sociétés. Cela ne pouvait pas durer. A cette occasion, les pays de la zone Euro ont indiqué aux marchés leur volonté de défendre notre monnaie et ce fut une bonne chose.

Comment définissez-vous votre fonction de Président de la Commission des Finances ? Le fait d'appartenir à un groupe politique d'opposition rend-il votre mission plus difficile ?

Mon rôle est de garantir aux parlementaires, et donc à la population, une information complète et sincère en matière budgétaire, fiscale, financière et économique. Quand le Gouvernement semble refuser de donner cette information, j'use alors des pouvoirs du Président de la Commission des Finances et vais saisir les documents nécessaires à l'établissement de la vérité. Ce fut le cas pour évaluer les conséquences du bouclier fiscal, mais aussi, dans l'affaire Tapie, pour déterminer les conséquences qu'ont eu les décisions de Christine Lagarde sur le niveau d'enrichissement de l'homme d'affaires. Je veille par ailleurs à ce que, dans des affaires fiscales conséquentes, l'inertie ne conduise pas à la prescription. Une actualité récente illustre bien cet aspect des missions du Président de la Commission des Finances.

Enfin, en accord avec le Rapporteur général, je propose un programme de travail à la Commission, et des auditions sur des sujets de fonds et d'actualité. Ce sera le cas en ce début d'année en matière de fiscalité du patrimoine, et aussi pour ce qui est de l'utilisation des fonds collectés par le livret A. Les banques privées souhaitent en effet

disposer de ces fonds dans une proportion qui me semble excessive et qui pénaliserait l'action, d'intérêt général, de la Caisse des dépôts. Il semble qu'un désaccord existe entre le Ministère de l'économie et la Commission des Finances. Nous allons regarder cela de près.

Comment jugez-vous le Projet de Loi de Finances 2011 et l'annonce faite par le 1er Ministre sur l'éventualité d'une réforme de la fiscalité ?

Le périmètre de cette réforme est bien flou. On a parlé de convergences entre l'Allemagne et la France, puis d'une réforme qui ne concernerait que la fiscalité du patrimoine. On peut craindre en fait qu'il s'agisse uniquement de supprimer le bouclier fiscal qui est devenu un boulet politique pour N. Sarkozy, et d'une abolition partielle de l'ISF. La France a évidemment besoin d'une réforme fiscale et celle-ci devra être beaucoup plus ambitieuse et ne pas se limiter à enlever un caillou de la chaussure du Président de la République.

Quant au Projet de Loi de Finances pour 2011 il présente trois caractéristiques. Tout d'abord, il maintient un déficit budgétaire très important et donc aggrave la dette. De plus, il prévoit une augmentation des impôts de 20 milliards d'euros. Enfin, il est fondé sur une prévision de croissance à laquelle plus personne ne croit. On peut donc craindre une forte augmentation des taux d'intérêt pour la France, ce qui aggraverait notre situation budgétaire et contraindrait à de nouveaux impôts. En fait, tant que nous ne changerons pas notre politique économique et fiscale, il y a beaucoup à redouter et bien peu à espérer.

Que propose le groupe socialiste et vous-même pour sortir l'Europe de la crise financière qu'elle traverse actuellement ?

La crise de l'Euro est très sérieuse. Seule une action européenne plus fortement concertée pourrait la régler, même si les sauvetages de la Grèce et de l'Irlande ont démontré les ressources dont l'Europe peut faire preuve.

Il faudrait donc une coordination économique plus forte. Il n'est pas acceptable, par exemple, que l'Irlande maintienne un taux d'imposition sur les sociétés aussi bas, alors que nous aidons ce pays. Les entreprises quittent la France pour s'installer en Irlande, c'est-à-dire dans un pays qui pratique le dumping fiscal. Les autorités françaises ont donc accepté de payer deux fois ! A cette occasion, on a pu hélas constater la perte d'influence de la France en Europe, perte liée bien sûr à sa situation économique fragile, mais aussi à la perte de crédit, à l'étranger, du chef de l'Etat.



Inauguration à Sainte-Luce-sur-Loire



Manifestation contre la réforme des retraites



Question au Gouvernement

© Assemblée-Nationale

Extraits d'interventions

O Education. Je suis intervenu auprès du Ministre de l'Éducation pour dénoncer le manque de moyens attribués aux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (RASED) et à la scolarisation des enfants handicapés. (septembre 2010)

O Enseignants. J'ai interpellé le Ministre de l'Éducation sur la suppression de postes d'enseignants et la remise en cause de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. (octobre 2010)

O Retraites agricoles. Je me suis exprimé en faveur d'une proposition de loi socialiste portant sur la revalorisation des pensions de conjoints et aides familiaux. (mars 2010)

O Réforme des collectivités. Je me suis opposé à la suppression de la clause de compétence générale qui permettait aux Départements et aux Régions d'intervenir en soutien de certains projets (janvier 2010)

O Vie politique. J'ai défendu dans l'hémicycle la proposition de loi du groupe socialiste visant à renforcer les exigences de transparence financière des élus. (octobre 2010)

O Projet de Loi de Finances 2011 Responsable du Programme Jeunesse et Vie Associative pour le Groupe Socialiste, je suis intervenu pour défendre notre vision du Projet de budget de la Mission Sport, Jeunesse et Vie Associative. (novembre 2011)

(me Contacter)

Je reçois sur rendez-vous le vendredi de 14 h à 18 h.

Je tiens par ailleurs des permanences régulières dans plusieurs communes de la circonscription.

Vous pouvez en connaître les lieux et dates en consultant la rubrique AGENDA de mon blog www.michelmenard.fr ou en contactant mon équipe parlementaire.

4, rue Léonard de Vinci
44470 CARQUEFOU

Tél. : 02 40 68 70 04

Fax : 02 40 68 70 53

contact@michelmenard.fr

(mon Équipe)

En circonscription

Samuel Galodé

06 70 50 05 71

samuelgalode@michelmenard.fr

Yannick Joubert

06 71 05 61 18

yannickjoubert@michelmenard.fr

Catherine Lebreton

06 43 21 55 74

contact@michelmenard.fr

A l'Assemblée Nationale

Héloïse Pastinelli

06 85 63 70 51

heloisepastinelli@michelmenard.fr

www.michelmenard.fr

(me Suivre)

Vous pouvez suivre mes activités parlementaires tout au long de l'année. Il suffit de me retourner le formulaire ci-dessous pour recevoir :

■ ma "Lettre du député" qui paraît à raison de 4 à 5 numéros par an

■ la lettre d'information électronique qui vous permet de suivre l'actualité de mon blog : mon agenda, mes prises de position, les dossiers que je défends et l'ensemble de mon actualité

Réunion publique Bilan de mandat

Invité : Jérôme Cahuzac

Mercredi 9 février 2011 à 20h30

Ligné - Espace le Préambule

(S'abonner à la lettre du député)

Nom-Prénom :

Adresse :

E-mail :

Je souhaite recevoir la "Lettre du député" par courrier

Je souhaite recevoir la lettre d'information de Michel Ménard par mail

Coupon à retourner à: Michel Ménard - Permanence parlementaire -
4 rue Léonard de Vinci - 44470 Carquefou

